

Collecte des encombrants

Le 9 novembre 2021



Rappel: La collecte a pour but de collecter les objets encombrants du type:

- L'ameublement (armoires, lits, canapés,...)
- Les produits électro-ménagers et électroniques
- La literie
- ...

Les produits suivants **ne sont pas collectés** et devront être déposés en déchèterie ou sur un site approprié:

- Déchets issus de travaux (gravats, carrelage, lavabos, wc, ...)
- Vitrierie, miroirs
- Pots de peinture, vernis, ...
- Métal, grillages
- Batteries
- Tout objet potentiellement tranchant ou pointu pouvant blesser les opérateurs.
- Amiante
- Déchets anatomiques (animaux, carcasses,)